



Bruges

Le 19 décembre 2023

DEC-2023-118

PTO / Centre commande publique / TL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240104-DEC-2023-118-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2024

Publication : 11/01/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la notification de l'accord-cadre multi-attributaires par le coordinateur du groupement de commandes , Bordeaux-Métropole, transmis à la Préfecture de la Gironde le 09 mai 2020, concernant les études de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la réhabilitation de bâtiments publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le montant maximum des prestations pour les périodes d'application de l'accord-cadre afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité;

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** l'avenant n°01, ramenant le montant maximum à des prestations à 5.000,00€ hors taxes par période de 2 ans soit 12.000,00€ TTC maximum pour la durée totale de l'accord-cadre ; avec les différentes entreprises titulaires ; à savoir :
 - SAMOP (SIRET 429 427 065 002 23) domiciliée à Sophia Antipolis (06901) ;
 - CRESCENDO CONSEIL (SIRET 844 858 217 000 12) domiciliée à Coulounieix-Chamiers (24660) ;
 - EMBASE (SIRET 842 830 135 000 13), mandataire du groupement d'entreprises, domiciliée à Paris (75012) ;
 - KAPEA (SIRET 902 248 152 000 16), mandataire du groupement d'entreprises, domiciliée à Floirac (33270) ;
 - SAS VILLE OUVERTE (SIRET 801 036 948 000 33), mandataire du groupement d'entreprises, domiciliée à Le-Pré-St-Gervais (93310) ;
 - ZW/A ZWEYACKER & ASSOCIES (SIRET 893 971 150 000 14), mandataire du groupement d'entreprises, domiciliée à Bordeaux (33000).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire

Pierre CHAMOULEAU

